

Commission Recherche Plénière 14 mars 2023

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

C. Autret, N. Batut, J.-C. Billaut, D. Boisseuil, B. Brizard, P. Boissé, Ph. Canguilhem, G. Dubreuil, J.-P. Fouquet, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, R. Grouille, S. Janniard, S. Josso, S. Leturcq, W. Raoul, S. Roland, B. Saulnier L. Seabra, S. Servais, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet

Excusés :

I. Chourpa, P. Coutelle, B. Giraudeau, T. Josse, I. Laffez, M.-F. Lartigue, A. Madoeuf, K.Maheo, S. Mougin, A. Oudin, M. Porcheron, C. Van Heijenoort

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Evolution du règlement des HDR - pour avis
3. Changements de direction pour les unités de recherche – pour avis
4. Appel à projets de recherche d'initiative académique (APR IA 2023) – pour information
5. Accord européen sur l'évaluation de la recherche – pour information
6. Convention MSH/Studium – annexe 1 - pour avis

1. Informations générales

A – Accueil de nouveaux/nouvelles élu.es à la CR

Suite à la démission d'Emmanuelle Champion-Hindy, Emmanuelle Huver souhaite la bienvenue à Jean-Philippe Fouquet qui la remplace.

B – HRS4R

Le 23 janvier dernier, il y a eu un COPIL suivi d'une conférence/débat sur le « mentorat » ou « accompagnement des jeunes chercheurs » organisé par Jérôme Casas, chargé de mission HRS4R. Les témoignages de 3 chercheuses et les échanges qui ont suivi ont été filmés et sont accessibles en ligne en français et en anglais : <https://www.univ->

tours.fr/hrs4r/conference-mentorat-pour-les-enseignants-chercheurs-et-chercheurs-nouvellement-nommes

Cette conférence va pouvoir servir de base de réflexion pour des actions à venir au sein de l'UT dans ce domaine.

C – Transition environnementale et sociale

Emmanuelle Huver signale la mise en ligne d'une conférence et de documents à l'initiative du collectif « Labos 1point5 » qui s'intitule « Pourquoi et comment initier une transition dans les laboratoires ? » (lien d'accès <https://labos1point5.org/les-colloques/webinaire-dus-2023>).

On peut y trouver entre autres :

- Des explications sur la méthodologie Labos 1point5
- Des exemples d'actions
- Mais aussi un discours très nuancé (importance de pondérer les contraintes avec l'intérêt des recherches etc.) et humble (pour l'instant : pas de moyens de calculer l'empreinte des gros équipements de manière satisfaisante, etc.).

Emmanuelle Huver informe les membres de la CR que dans le cadre du plan d'actions de l'établissement sur la transition environnementale et sociale, toutes les UR de l'UT devront avoir réalisé leur bilan carbone dans les 2 années à venir.

La DRV est en train de réfléchir à des moyens d'appuyer les équipes. La réunion de lancement de cette action aura lieu le jeudi 4 mai 2023.

Arnaud Giacometti a été chargé par France Universités d'animer un groupe de travail autour de la thématique Recherche et Transition. Il est possible de consulter des exemples de rapports pour des UR de l'UT qui ont déjà fait leur bilan (<https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/transition-ecologique/ressource-energie/le-bilan-carbone>).

D - SAPS

- **Info : Lancement d'une formation SAPS pour les personnels Recherche, sur le versant « communication avec la société » / médiation scientifique**

Titre : Les jeudis des SAPS

Principe : 4 jeudis après-midi -14h-17h) au mois de juin 2023

>> 4 sessions pour 4 thématiques (indépendantes)

- 1er juin : Les enjeux de la médiation scientifique et des SAPS, par le CCSTI Centre-Sciences - comment valoriser et communiquer sur ses activités de recherche face à un public non scientifique
- 8 juin : Vulgarisation, médiation : diffusion et partage du savoir scientifique, par Anne Taillandier-Schmitt – éléments de définition, échanges de pratiques
- 15 juin : Enjeux éthiques et déontologiques de la médiation scientifique, par Christian Andres → impact de la médiatisation dans la recherche scientifique.
- 22 juin : Exemples d'action SAPS pour la diffusion des savoirs, par Geneviève Guetemme (UO) → découverte de la variété des dispositifs existants + échanges sur les postures à adopter pour valoriser son expertise.

Plus de détails et liens vers les formulaires d'inscription : <https://www.univ-tours.fr/recherche/actualite-scientifique/les-jeudis-des-saps-apprendre-a-partager-les-sciences-avec-et-pour-la-societe>

- **Détours des sciences**

La 3^{ème} édition se tiendra le 31 mars et la thématique retenue cette année est l'intelligence artificielle. Il s'agit d'une manifestation où les interventions en journée sont courtes et abordables suivies de débats avec le public. La journée sera clôturée par une conférence

débat et une table ronde sur les enjeux éthiques et sociaux de l'IA « **La conscience de l'intelligence artificielle** ».

E - HCERES

• Ecoles doctorales : rapports de l'Hcéres reçus

Les rapports du HCERES ont été adressés à l'établissement. Les recommandations concernent notamment :

- La structuration du Collège Doctoral, qui doit être renforcée (au niveau du Collège lui-même et des ED)
- Le suivi des docteurs, après la thèse (càd le devenir professionnel des docteurs)

Des retours sur ces recommandations sont en cours de rédaction par le collège doctoral et les ED.

• Unités de recherche

Les comités d'experts ont effectué leurs visites (en présentiel ou à distance) et les rapports commencent à arriver. Les retours sur le déroulement des comités et de certains éléments figurant dans les rapports montrent :

- Une très forte hétérogénéité dans le déroulement des comités, le type de questions posées, les temps dévolus aux différents moments, etc.
- Une très faible prise en compte de la situation de l'UT (sous-dotation particulièrement importante, notamment), de l'histoire récente (échec successif de 2 Comue + crise sanitaire, par exemple).

Dans ce contexte, l'UT a adressé début mars un « retour d'expériences » au directeur du département d'évaluation de la recherche de l'Hcéres.

Dans sa réponse, le directeur confirme que les constats mentionnés par l'UT préoccupent également l'Hcéres et que notre courrier « met une réalité sur cette préoccupation ».

Le courrier de l'UT a été transmis au comité de direction du département et mis à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

• Projets 2024-2028

Pour rappel : des demi-journées scientifiques ont été organisées pour prendre connaissance des projets des différentes équipes.

- Le calendrier a été envoyé à la CR pour information et présence pour ceux qui le souhaitent.
- Emmanuelle Huver souligne que c'est la première fois qu'une procédure concertée UO/UT/Insa est mise en place. Les présentations sont mutuellement accessibles. Il s'agit de mieux connaître ce qui se fait au sein de nos propres établissements, mais aussi au sein de nos établissements respectifs.

F – Ecoles doctorales

Rappel : l'Etat a décidé de revaloriser tous les contrats doctoraux au 1^{er} janvier 2023 (cf. décret du 26 décembre 2022). Est également prévu l'augmentation progressive de ces contrats au 1^{er} janvier de chaque année jusqu'en 2026.

De fait, les Régions n'ont pas été consultées et/ou prévenues.

Nous avons adressé à la Région courant décembre une simulation des coûts projetés. Elle a confirmé récemment qu'elle allait financer les augmentations des salaires des contrats doctoraux en cours sur la base de ces projections, sans baisse du nombre de bourses.

D'autre part, elle va soumettre au vote le financement des augmentations à venir, là aussi sans baisse du nombre de bourses.

G – Appels à projets de recherche

• PEPR Industries culturelles et créatives

Les Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) s'inscrivent dans le volet « dirigé » de France 2030, dit « Financement des investissements stratégiques » et sont opérés par l'ANR. Cette action est dédiée au financement de la recherche la plus fondamentale et vise à construire ou consolider un leadership français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen. Un montant cible de 3 milliards d'€ est prévu sur cette action.

- Il existe 2 types de PEPR :

- 1) Les PEPR adossés aux [stratégies nationales d'accélération](#), visant à accompagner une transformation déjà engagée avec des produits, services, usages et acteurs bien identifiés, pour un montant prévu de 2 Md€.
- 2) Les PEPR exploratoires, visant à accompagner une transformation qui commence à émerger et en est à ses débuts voire à ses prémices, pour un montant prévu de 1 Md€.

- Plus d'informations : cf. <https://anr.fr/en/france-2030/programmes-et-equipements-prioritaires-de-recherche/>

Solveig Serre, DR au CESR, est chargée par le CNRS d'être porteuse d'un PEPR exploratoire « Industries culturelles et créatives » - seul PEPR en SHS pour toute la France.

Son objectif, sur une durée minimale de cinq années et avec un budget de 25M€, est :

- de développer, de structurer et de consolider une dynamique de recherche interdisciplinaire (entre SHS et STIC notamment) en interaction avec les industries culturelles et créatives (entendues comme allant de l'artiste seul à la grande multinationale) en France,
- de créer les conditions d'une rencontre et d'un dialogue entre la recherche et les ICC au moyen :
- d'un important volet d'animation scientifique menée par un ICC-Lab composé de 14 équipes (9 filières, 5 grands défis),
- d'AAP/AMI opérés par l'ANR (via des appels spécifiques légers et évalués rapidement).

Un formulaire va être diffusé dans toutes les UR, pour inventorier et cartographier de manière très fine les initiatives de recherche en lien avec les ICC et identifier les manques éventuels dans la recherche qui pourraient faire l'objet d'appels à projet à venir.

Ajout post-Commission Recherche : une présentation du PEPR aura lieu le mercredi 3 mai 2023 à la MSH Val de Loire à 16h30 en présence de Solveig Serre.

• Appel à projets générique ANR

Résultats nationaux définitifs pour 2022

Les résultats nationaux définitifs pour 2022 ont été publiés et sont disponibles via le lien <https://www.aefinfo.fr/depeche/688039> :

- 1 718 projets sélectionnés (montant global de 758 M€)
- taux de succès global= 24 %, contre 22,7 % en 2021 et 17 % en 2020
- aide moyenne allouée par projet : 441 000 euros, en augmentation de 2,5 % par rapport à 2021
- diminution de 8 % des projets déposés

Quelques remarques / statistiques sur les résultats 2022 pour l'UT (d'après les chiffres du SPIV)

- Il s'agit ici des taux de succès vis-à-vis de la phase 2. En effet, il n'est pas possible de produire des taux de succès vis-à-vis de la phase 1 car l'UT ne dispose pas des

données exhaustives (dépôts en ligne sans signature établissement pour la phase 1)

- Nombre de projets : il y a des projets cités plusieurs fois car impliquant plusieurs unités. Mais cela paraît à la fois plus simple et plus représentatif de l'activité des unités de conserver ce chiffre total.
- Il manque tous les labos dont l'UT est co-tutelle mais dont il n'a pas le mandat de gestion (ex. : PRC, IRBI, Ibrain, IDP, etc.).

Cela donne les chiffres ci-dessous, sur les AAPG (hors autres AAP : multilatéraux etc.), pour les unités de recherche dont l'UT a le mandat de gestion :

Tout confondu (pour UR dont nous avons la gestion)

Domaines	Projets retenus phase 2	en	Projets retenus	Projets refusés	En cours d'éval.	% succès
Sciences de la vie et de la santé	20		15	4	1	78,95
Sciences et technologie	14		7	7	0	50,00
Sciences humaines et sociales	13		6	7	0	46,15
Total	47		28	18	1	60,87

Coordination labo

Domaines	Projets retenus phase 2	en	Projets retenus	Projets refusés	En cours d'éval.	% succès
Sciences de la vie et de la santé	9		4	4	1	50,00
Sciences et technologie	4		1	3	0	25,00
Sciences humaines et sociales	4		3	1	0	75,00
Total	17		8	8	1	50,00

Dépôt 1ère phase 2023 pour UT

NB : A ce stade, l'UT n'a pas la vue sur les projets pour lesquels il est ni gestionnaire, ni hébergeant (par exemple les projets de la PRC).

>> Au total 94 projets, dont 78 en gestion UT, auxquels s'ajoutent 30 projets en coordination.

H. Points sur les décharges des MC 2ème année

Emmanuelle Huver présente un bilan sur les 4 dernières années des MCF qui ont pris une décharge en 2^{ème} année (cofinancement 50% CR – 50% Labo)

NB : C'est un indicateur important dans le cadre de la politique RH mise en place pour les EC.

campagne 2019/2020	17 MC concernés : 0 demande
campagne 2020/2021	14 MC concernés : 2 demandes
campagne 2021/2022	16 MC concernés : 1 demande
campagne 2022/2023	16MC concernés : 5 demandes

Ces chiffres semblent tendre vers une évolution à la hausse.

Il serait pertinent d'analyser pourquoi les MCF ne prennent pas cette décharge le cas échéant. En copil HRS4R, certains EC ont avancé l'idée que ce n'était pas en début de carrière que les jeunes MCF ont le plus besoin de décharge, mais plutôt dans les quelques années suivant leur recrutement. On pourrait imaginer, par exemple, un volant d'heures à prendre dans les 5 premières années d'exercice. Plus largement, on manque d'informations sur cette action.

I. Association

L'UT a adhéré à l'association « Association ARIADNE Research Infrastructure AISBL ». Il s'agit de prolonger le travail et les collaborations effectuées dans le cadre du projet européen Ariadne +.

2. Evolution du règlement des HDR – pour avis

A plusieurs reprises, des membres de la commission recherche restreinte en charge d'expertiser des dossiers HDR avaient souligné l'utilité de revoir certaines formulations du règlement des HDR car elles pouvaient conduire à des interprétations différentes.

Dans ce contexte, le règlement a été révisé et les modifications apportées sont présentées :

- Toilettage et reformulations pour que le processus soit plus clair
- Ajout d'un pré-requis (ne pas faire du nombre de publications et de l'ancienneté les deux seuls critères)
- Possibilité de faire appel à un extérieur : autant que jugé pertinent (dans le cas d'un avis réservé notamment)
- Clarification de la question des liens d'intérêts : l'objectif de la reformulation est triple :
 - o Ne pas s'en tenir aux seules publications pour juger des liens d'intérêts, mais étendre le critère à « toute activité scientifique commune »
 - o Ne pas prendre en compte les publications dans lesquelles la co-signature n'est pas significative d'un réel travail commun, d'où l'ajout du terme « significatif »
 - o Apporter de la souplesse à la composition des jurys, en ne s'en tenant pas à un chiffrage unique des membres du jury déportés pour raison de liens d'intérêt, sans prise en compte de la taille du jury.

A cette fin, le paragraphe concernant les liens d'intérêts est reformulé comme suit :

Les membres cosignataires d'articles avec le candidat ne seront pas plus de deux. Les membres du jury avec lesquels le candidat aura eu une activité scientifique significative commune (co-publications, co-portage de projets, etc.) ne seront pas plus de deux dans le cas d'un jury à 5 ou 6 membres, et pas plus de 3 dans le cas d'un jury à 7 membres ou plus. En tout état de cause, les membres du jury concernés ne pourront pas être rapporteurs. Le candidat n'aura pas eu de publications communes avec les rapporteurs désignés. De manière générale, il s'agit de s'assurer de l'absence de lien d'intérêt entre le candidat et les membres du jury.

👉 **La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition**

Vote : 22 pour - 2 abstentions – 0 contre

3. Changements de direction pour les unités de recherche – pour avis

• UMR CNRS GREMAN

L'assemblée générale de l'UMR a désigné Franck LEVASSORT comme le prochain DU du GREMAN dans le cadre du projet 2024-2028. La prise d'effet se fera donc au 1^{er} janvier 2024.

Pour information hors vote : Jérôme BILLOUE et Guylaine POULIN-VITTRANT seront directeurs adjoints.

La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition

Vote : 23 pour - 1 abstention – 0 contre

• EA PRIM

Pour information et hors vote, Pascal Ricaud a été nommé directeur adjoint de l'unité de recherche PRIM.

4. Appel à projets de recherche d'initiative académique (APR IA 2023)

• Pour rappel :

A travers l'appel à projets d'Initiative Académique (APR IA), créé depuis 2011, la Région met à disposition une enveloppe financière conséquente, pour financer des actions portées par des unités de recherche rattachées à des établissements d'enseignement supérieur présents en Région. Des partenariats avec d'autres acteurs de la recherche en particulier avec les hôpitaux sont possibles.

Cet appel a pour spécificité qu'il est financé par la Région, mais que ce sont les établissements (Universités, INSA CVdL et les organismes de recherche présents en Région) qui ont la responsabilité des priorités, des équilibres et de sa mise en place.

Cette action est lancée une fois tous les deux ans.

Pour la campagne 2023, le courrier de la Région précisant le lancement de l'APR-IA est toujours en attente. Toutefois, l'enveloppe globale devrait être reconduite soit 4.5 M€ répartis comme suit :

- Investissement : 1,7 M€
- Fonctionnement : 2, 63 M€
- Cancéropôle : 170 340 €

L'APR IA 2023 comprendra les volets suivants :

- Equipements,
- Projets de recherche,
- Accueil de nouveaux chercheurs
- Post doctorants
- Dispositif « Trampoline », pour appui à des projets qui ont été soumis à un appel à projets national ou européen mais n'ont pas été retenus malgré une expertise positive dans le but de faciliter l'accès aux financements nationaux et européens dans un second temps.

• Organisation

1. Présélection : Dossier léger de type déclaration d'intention
 - a. Commission ad hoc interne : Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs désignés par le VP (qui établissent un rapport sur la base d'une grille préétablie)
 - b. Quelques jours plus tard : Commission plénière composée de représentants de toutes les structures concernées, ainsi que 5 membres de chaque commission recherche des 2 universités.
2. Sélection : dossier plus complet
 - a. Commission ad hoc interne :

b. Qqs jours plus tard : Commission plénière

• **Calendrier prévisionnel :**

	2021	2023
MAJ la lettre de lancement		
MAJ des thématiques scientifiques, DPS	Courant mars	Début mars
Diffusion de l'APR IA aux directeurs de laboratoire	22 mars	6 mars
Date limite pour réception des lettres d'intention (et dans le courant de la période : échanges avec les porteurs)	10 mai	2 mai
Commission ad hoc interne aux établissements	Autour du 10 mai	9 mai matin (UT)
Commission plénière (présélections)		
Annonce des projets retenus pour soumission complète	17 mai ou 19 mai	10 mai 10h-12h
Date limite de réception des projets présélectionnés complets	30 juin	21 juin
Commission ad hoc interne aux établissements		28 ou 29 juin (UT)
Commission plénière (sélections)	Début juillet	05 juillet (avant ou après le COS ESRI)
Transmission finale des dossiers à la Région (réajustements possibles notamment au niveau du budget) et passage en commission Régionale dans le courant du 2nd semestre	Mi-juillet	Dans la foulée

• **Désignation des 5 membres de la CR qui participeront à la phase de présélection et de sélection**

Il s'agit d'un travail important pour participer à la sélection locale des projets et défendre les choix de l'UT devant l'ensemble des partenaires.

Il est nécessaire que les grands domaines disciplinaires soient représentés :

- Sciences Humaines et sociales (1 ou 2),
- Biologie-Santé (1 ou 2),
- Sciences et Techniques (1 ou 2).

Après échanges, certain.es élu.es se portent candidats, dont certain.es sous réserve de dépôt de projets qui les obligerait à se déplacer. Il est décidé d'arrêter la composition de la commission 2023 lors de la prochaine CR

5. Accord européen sur l'évaluation de la recherche

Pour rappel :

Les membres de la CR lors de la séance du 20/09/2022 ont voté à l'unanimité pour adhérer à l'accord européen sur l'évaluation de la recherche. Le CA a également voté favorablement pour cette adhésion.

• **Pour mémoire :**

Il s'agit d'une réflexion sur une évaluation plus qualitative de la recherche menée par European University Association (EUA) dont l'université de Tours est membre.

Les signataires s'engageront à respecter une vision commune, à savoir que l'évaluation de la recherche, des chercheurs et des organismes de recherche **reconnait les divers résultats, pratiques et activités qui maximisent la qualité et l'impact de la recherche.**
>> Cela nécessite de baser l'évaluation principalement sur un jugement qualitatif, pour lequel l'examen par les pairs est central, soutenu par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs.

L'accord a été signé par le président de l'UT et une validation officielle par CoARA (Coalition for Advancing Research Assessment) a été enregistrée le 26 janvier 2023 (<https://coara.eu/>)

- **Il est à noter que :**

Le CA de France Université du 3 novembre a décidé de signer l'accord d'adhésion et souhaite s'impliquer dans la coalition.

CoARA compte 423 membres de 35 pays (d'Europe et hors Europe)

Il ne s'agit pas d'un engagement légal, mais d'un engagement moral, on peut quitter la coalition à tout moment.

- **Conséquences liées à l'adhésion :**

- 1 an après la signature : début du processus,
- Après 5 ans : évaluation interne du processus.

NB1 : Chaque établissement signataire reste maître de son processus, de son autoévaluation. Il n'y a pas de comparaison et pas d'évaluation par la coalition.

NB2 : Les moyens alloués sont à définir par l'établissement. Il n'y a pas d'apport externe et pas de minimum requis.

- **Actions à mettre en œuvre** (cf. compte-rendu de la CR de septembre) :

- Signature à indiquer sur la page d'accueil du site institutionnel de la recherche.
- Réfléchir à des formes d'évaluation plus qualitatives au sein de l'établissement.

La commission recherche réalise une première étape de la réflexion en échangeant autour des thématiques ci-dessous :

Engagements

- 4 engagements de base / axes des actions
 - Reconnaître la diversité de la recherche (= considérer l'ensemble des produits de la recherche, et pas seulement les publications, et a fortiori les articles)
 - Evaluation qualitative, donc par les pairs, usage responsable des métriques ;
 - Abandonner l'usage inapproprié des métriques pour évaluer la recherche (IF et indice de Hirsch) ;
 - Éviter l'usage des classements des établissements pour évaluer la recherche
- 6 Critères en soutien
 - Engager et allouer des ressources pour la réforme ;
 - Revoir et convenir les critères d'évaluation (1) pour les unités de recherche avec les chercheurs, (2) pour les projets et chercheurs, à adapter aux disciplines ;
 - Communiquer de manière transparente au sein de l'institution,
 - Echanger les pratiques et expériences ;
 - Communiquer les avancées ;
 - Soutenir la recherche sur l'évaluation, en mode open science.

Quelques actions simples (partages d'expériences d'autres universités)

1. 1ers éléments à inscrire dans les textes à destination des comités d'évaluation et des évalués.es

- « ne pas mentionner les IF dans les listes bibliographiques »
- prendre en compte toute production ayant suivi un processus d'évaluation et accessible en libre accès (pré-prints, livres, articles de données, etc.)
notamment : les publications déposées sur une plateforme d'archive ouverte (type HAL) ou ayant un lien vers une revue en ligne
- prendre en compte différentes formes d'édition scientifique, notamment PF d'édition ouverte (dont PCI, Open Access Diamant)
- considérer l'ensemble des produits de la recherche, et pas seulement les publications

ex. : inscription HDR, promotions, CRCT, RI des ED

2. Proposer des critères et les inscrire dans les textes à destination des comités d'évaluation et des évalués.es

Ex. : non pas toutes les publications, mais les 5 plus significatives (notamment pour les évaluations individuelles)

Il est discuté de la mise en place d'un GT (à intégrer possiblement au sein de la réflexion sur « Recherche et Transformation écologique et sociale »)

>> Ce GT pourrait comprendre : les VP-R ; les référents IS, des élu.es de la CR ; des DU ; un.e représentant.e du SCD sur le volet Open science ; la DRH, un représentant HRS4R

>> Ce GT pourrait commencer son travail à la rentrée de septembre 2023.

3. Campagne d'information auprès de la communauté universitaire

Aux différentes étapes du déploiement >> DU, ED, CR / CAC / CA, Newsletter

Rappel du dispositif : L'Université de Tours souhaite soutenir les recherches doctorales qui relèvent de l'un et/ou l'autre des cas suivants :

- **Des projets interdisciplinaires** : projet co-encadré ou co-dirigé par deux personnes de deux unités de recherche différentes, de deux disciplines différentes (dont une au moins de l'université de Tours).
- **Des projets croisant l'art et la recherche** : projets de recherche-crédation en art sur des enjeux de société, projets pluridisciplinaires mettant en avant les démarches artistiques pour la recherche scientifique, projet de recherche participatif intégrant les pratiques artistiques.
- **Des projets qui relèvent de thématiques jugées prioritaires** (parmi lesquelles la transition socio-écologique, la lutte contre les inégalités et les discriminations, les sciences pour et dans la société, ...).

Chaque année, selon les résultats obtenus pour les demandes de bourses Handicap, prises sur le même contingent, 1 à 3 bourses seront attribuées.

La commission est constituée :

- du président de l'Université,
- de 2 vice-président.es,
- d'un.e représentant.e de la commission Recherche
- de 2 représentant.es des directeur.trices d'ED (1 SST et 1 SHS, désigné.es chaque année par les directeur.trices d'ED).

Le calendrier :

CR de janvier : désignation du/de la représentant.e de la CR

Mars : Réunion des directeurs des ED de mars pour désignation des 2 représentant.es des ED

Courant mars : stabilisation du calendrier et lancement de l'appel par le service de la Recherche et des Etudes Doctorales

Fin avril / début mai : dépôt des projets

Mi-mai / fin mai : réunion de la commission, attribution des bourses, constitution d'une liste complémentaire

Emmanuelle Huver fait un appel à candidature pour constituer cette commission. Thibault JOSSE se propose de rejoindre cette commission.

6. Convention MSH/Studium – pour avis – annexe 1

Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre LE STUDIUM et la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VDL), afin de mettre en place un certain nombre d'actions d'appui à la recherche en vue de promouvoir le développement international de la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire.

Dans ce cadre, la MSH VDL et LE STUDIUM s'engagent à :

- Définir ensemble les modalités du Programme de collaboration ;
- Collaborer ensemble pour les procédures de sélection ;
- Proposer différents formats de chercheurs invités au sein de la MSH VDL dans les meilleures conditions ;
- Prévoir l'organisation et la tenue des événements en présentiel ou mode virtuel en partenariat avec les Universités d'Orléans, de Tours et/ou du CNRS à Orléans ou à Tours.

☉ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition**

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.